

## ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

En 2017, l'environnement opérationnel restera difficile, car les effets des conflits en cours en Afghanistan, en Iraq, en République arabe syrienne (Syrie) et en Ukraine continueront de se faire sentir d'un bout à l'autre de l'Europe.

Un grand nombre de personnes en quête de sûreté et de protection continuent à risquer leur vie en traversant la mer Méditerranée pour rallier l'Europe. Entre janvier et juin 2016, 38 pays européens ont reçu près de 625 000 demandes d'asile, ce qui représente une augmentation de 22 pour cent par rapport à la même période en 2015 ; les demandeurs d'asile étaient principalement originaires de Syrie (216 900), d'Afghanistan (128 000) et d'Iraq (94 300). Dans ce contexte, la protection et la recherche de solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR dans la région sont toujours entravées par des difficultés considérables, notamment par des restrictions croissantes à l'accès au territoire, l'absence de structures d'accueil adaptées, en particulier pour les personnes qui ont des besoins spécifiques, comme les enfants séparés de leur famille et les mineurs non accompagnés, et par la qualité insuffisante des procédures d'asile. C'est dans ce climat que la Commission européenne a formulé en mai, juin et juillet 2016 une série de propositions visant à modifier le régime d'asile européen commun, et notamment une réforme de FRONTEX et du Bureau européen en matière d'asile (BEA).

Le HCR continuera de renforcer sa coopération avec les gouvernements, les institutions et les organismes de l'Union européenne (UE), la société civile et les communautés touchées afin de relever ces défis et encouragera les réformes du régime d'asile européen commun sur la base des enseignements tirés de la crise des réfugiés de 2015-2016.





# Europe

Des réfugiés syriens boivent du thé et consultent leur téléphone à côté de leurs tentes, montées dans un entrepôt du camp de Vasilika (Grèce du Nord), ouvert en mai 2016.

La Turquie offre toujours l'hospitalité à la plus importante population réfugiée au monde relevant du mandat du HCR avec plus de 2,7 millions de réfugiés syriens vivant sur son territoire en octobre 2016. Le conflit en cours en Ukraine continue de provoquer des déplacements massifs, plus d'1,7 million de personnes étant déplacées à l'intérieur du pays selon les données d'enregistrement des autorités. Les entraves à la liberté de circulation et les restrictions d'accès aux populations touchées préoccupent le Haut Commissariat. Environ 1,4 million d'Ukrainiens ont demandé l'asile ou cherché à obtenir d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins depuis le début du conflit, la plupart se rendant en Fédération de Russie.

## PRINCIPALES SITUATIONS

### Situation des réfugiés en Europe

Alors que le nombre de personnes arrivées en **Grèce** jusqu'ici en 2016 est inférieur au nombre observé pendant la même période de l'année 2015, le nombre d'arrivants en **Italie** est similaire à celui de 2015. Le nombre de demandes d'asile déposées dans la région a augmenté en 2016, l'**Allemagne** se classant nettement en tête pour le nombre de demandes reçues. Il y a également des personnes qui relèvent de la compétence du HCR, et qui se

considèrent en transit, dans les pays des Balkans de l'ouest. Elles sont concentrées en majorité en **Serbie**, où plus de 6 000 demandeurs d'asile et migrants sont logés dans divers types de bâtiments publics à travers le pays.

La stratégie régionale du HCR en 2017 vise à protéger et à aider une population plus stabilisée et s'inscrit pleinement dans le Plan d'action pour les réfugiés et les migrants et dans le Modèle de coordination pour les réfugiés (voir *Glossaire*). Le HCR continuera à promouvoir une réponse coordonnée dans la prise en charge des besoins d'aide humanitaire et de protection des personnes relevant de sa compétence, notamment en soutenant les efforts des gouvernements pour honorer leurs obligations au titre du droit international et régional.

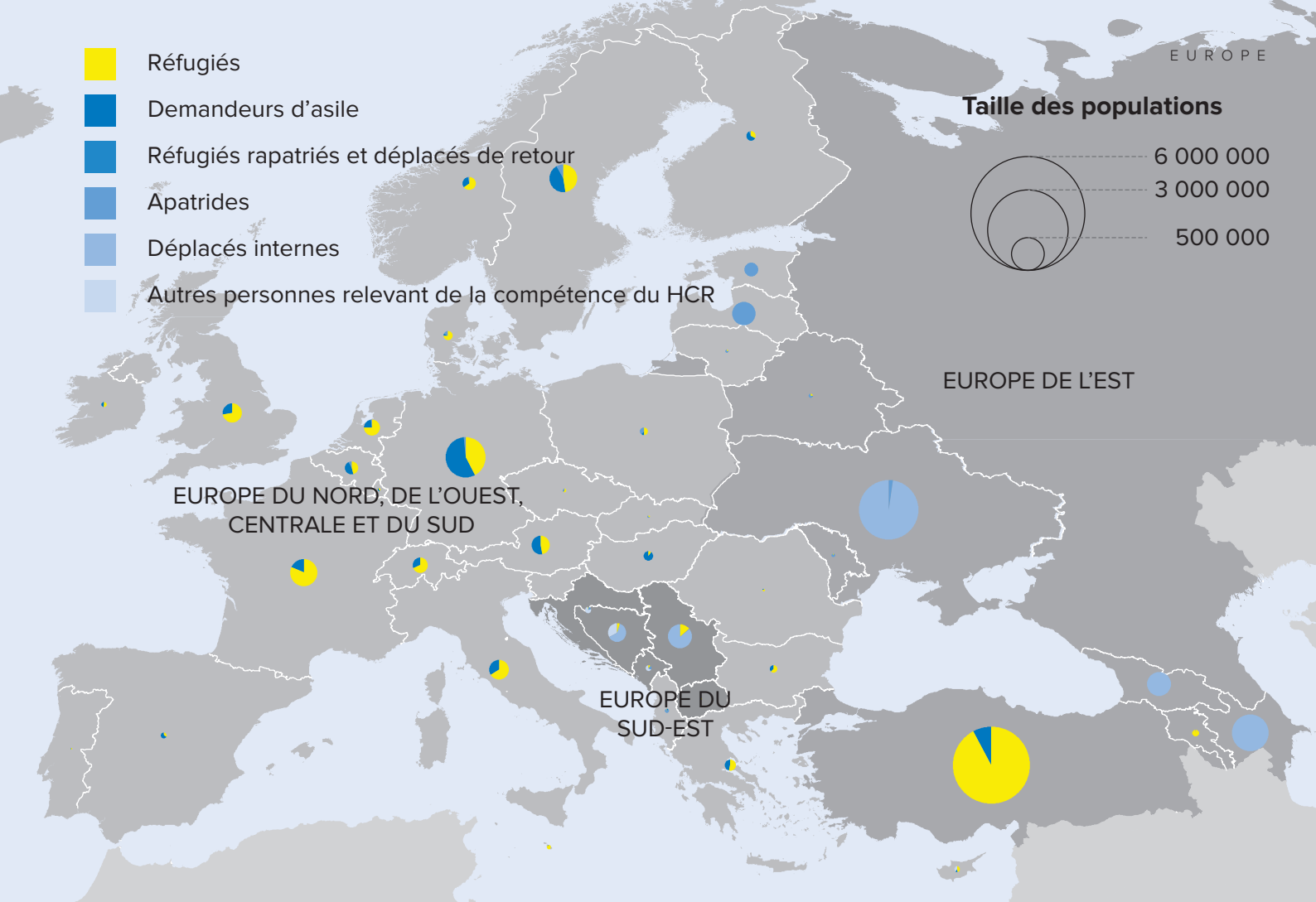
En **Grèce**, le HCR continuera de veiller à renforcer les conditions d'accueil et la gestion des sites, à appuyer les structures d'hébergement temporaire, à identifier et à aider les personnes qui ont des besoins spécifiques et à offrir une aide humanitaire. En particulier, des efforts sont en cours pour s'assurer que les personnes qui ont des besoins spécifiques, comme les enfants séparés de leur famille et les mineurs non accompagnés, les victimes de violences sexuelles et sexistes et les personnes souffrant de handicaps mentaux ou physiques, soient orientées vers les services compétents. L'organisation continuera également à appuyer le Service

grec de l'asile, afin que les personnes relevant de sa compétence puissent faire enregistrer leur intention de demander l'asile et accéder à des procédures d'asile rapides, justes et efficaces, quelle que soit leur nationalité.

En **Turquie**, où la situation d'urgence touchant les réfugiés fait place à une situation prolongée, le HCR augmentera son soutien à l'amélioration des conditions de vie de toutes les personnes relevant de sa compétence. Comme plus de 90 pour cent des réfugiés vivent hors des camps, le HCR continuera de privilégier l'aide aux réfugiés urbains les plus vulnérables dans le cadre d'une stratégie articulée en trois volets, à savoir l'éducation, les moyens de subsistance et l'accès à l'aide sociale.

### Conflit en Ukraine

Le HCR continuera de surveiller attentivement la situation en matière de protection d'environ 1,7 million de déplacés internes enregistrés en Ukraine et d'en rendre compte ; il agira de même pour les personnes qui ont sollicité l'asile ou d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins. Le HCR continuera à diriger la coordination de l'assistance matérielle aux déplacés internes en abris et articles non alimentaires en se basant sur les besoins de protection. Il recommandera inlassablement d'assurer la libre circulation à travers la ligne de contact, ainsi que l'accès des déplacés internes à l'assistance sociale.



L'organisation continuera aussi de surveiller la situation des Ukrainiens réfugiés dans les pays limitrophes et leur accordera une assistance limitée si nécessaire.

La réponse sera orientée sur l'appui technique et fonctionnel aux autorités gouvernementales, le renforcement des capacités et la délivrance d'une aide vitale.

## STRATÉGIE RÉGIONALE

Le Bureau régional du HCR pour l'Europe est responsable de 46 pays et travaille avec une série d'organisations régionales, dont l'Union européenne et ses agences, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En 2017, le HCR continuera d'aider les gouvernements à maintenir des régimes de protection conformes aux normes internationales, à défendre les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides, tout en conservant un solide dispositif de réponse d'urgence.

## Préserver l'espace d'asile et assurer des conditions d'accueil convenables

Le HCR s'attachera à préserver l'espace d'asile et à garantir l'accès au territoire, ainsi que des conditions d'accueil acceptables. L'organisation aidera les pouvoirs publics à assurer l'enregistrement, en vue d'offrir une aide et d'orienter les personnes relevant de sa compétence sur les services aptes à prendre en charge leurs besoins particuliers.

Le HCR intensifiera ses efforts de promotion afin de favoriser l'utilisation des clauses discrétionnaires et des

clauses relatives au regroupement familial du règlement de Dublin III. Le HCR se concentrera sur le renforcement des procédures d'enregistrement, l'amélioration des conditions d'accueil et des services d'orientation psychosociale ; il soutiendra également les efforts déployés par les pouvoirs publics pour faciliter l'intégration, afin d'encourager les personnes relevant de sa compétence à demander l'asile dans le premier pays d'arrivée, au lieu d'entreprendre des déplacements secondaires potentiellement dangereux et, souvent organisés par des bandes de passeurs. Les bureaux intensifieront également leurs efforts pour encourager l'application des clauses discrétionnaires et clauses relatives au regroupement familial du règlement de Dublin III. Le HCR offrira des conseils techniques et des formations, et coordonnera ses activités avec celles des autorités et des partenaires, pour réduire les risques de violence sexuelle et sexiste et de protection dans les centres d'accueil et pour assurer la protection effective des enfants séparés et non accompagnés. En Italie, le Haut Commissariat continuera d'aider le Gouvernement à renforcer ses plans d'urgence, dans le cas où l'on assisterait à un afflux plus massif.

Dans les Balkans, le HCR continuera à surveiller la situation, pour éviter que des personnes relevant de sa compétence ne soient victimes d'abus et de violences de la part de passeurs et d'organisations criminelles lors de leurs déplacements irréguliers en Europe centrale. Il continuera également à promouvoir l'accès à l'asile et à des procédures d'enregistrement harmonisées, tout en œuvrant avec les pouvoirs publics à la constitution de capacités d'accueil.

L'organisation soutiendra les efforts des gouvernements de la région pour renforcer leurs régimes d'asile et assurer l'accès

au territoire et aux procédures d'asile, et notamment par la non-application de sanctions pénales pour entrée irrégulière dans un pays, par l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des procédures, avec une attention particulière aux demandes d'asile déposées par des enfants, et par l'aide à l'intégration.

## Édifier et maintenir des régimes d'asile et de protection justes et efficaces

Le HCR entamera, auprès des institutions de l'UE, un plaidoyer au sujet de la proposition de refonte du régime d'asile européen commun présentée par la Commission européenne, plaidoyer qui sera fondé sur sa vision d'un régime d'asile harmonisé et commun. Un tel régime devrait garantir une identification, un enregistrement et une présélection efficaces, justes et harmonisés, des conditions d'accueil convenables et de véritables possibilités d'intégration dans les États membres, dans le cadre de mécanismes équitables de partage des responsabilités respectant les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'unité de la famille.

Le Haut Commissariat poursuivra ses activités de suivi de la protection en 2017 ; les centres d'aide à l'enfant et à la famille (centres « point bleu ») seront développés en Italie et en Grèce pour assurer avec efficacité la protection et l'orientation des individus vulnérables, en particulier des enfants séparés de leur famille et des mineurs non accompagnés, des victimes de violences sexuelles et sexistes et des personnes handicapées. En outre, la communication avec les communautés sera renforcée au moyen d'activités de proximité ciblées. L'engagement du HCR dans la protection de l'enfance sera également renforcé, afin de venir en aide au nombre considérable d'enfants non accompagnés et séparés et pour veiller à ce que le

principe de l'intérêt supérieur de l'enfant soit appliqué d'un bout à l'autre de la région.

L'afflux massif de demandeurs d'asile ayant fortement sollicité les régimes existants et entraîné une accumulation des demandes en attente dans l'ensemble de la région, le HCR prévoit d'augmenter son soutien aux autorités nationales pour faciliter la gestion de régimes d'asile de qualité.

Dans la sous-région d'Europe du Nord, les priorités du HCR consisteront comme précédemment à assurer l'accès au territoire et aux procédures d'asile, y compris par la non-application de sanctions pénales pour l'entrée irrégulière, à améliorer la qualité et l'efficacité des procédures d'asile, afin qu'elles accordent notamment une attention particulière aux demandes déposées par des enfants, à faciliter l'intégration et à mettre fin à l'apatridie. Les actions en justice stratégiques et les activités d'information seront intensifiées afin de prévenir un durcissement ultérieur des lois et des politiques.

Le HCR soutiendra la deuxième phase (2015-2017) de l'Initiative pour un asile de qualité en Europe de l'Est et dans le Sud-Caucase, destinée à améliorer la qualité des régimes d'asile, notamment les procédures de détermination du statut de réfugié. Un centre d'appui régional situé à Tbilissi (Géorgie) fournira à tous les pays de la sous-région des expertises et des conseils sur un ensemble de questions de protection, dont la détermination du statut de réfugié et la réinstallation.

L'une des toutes premières priorités du HCR dans la région des Balkans de l'Ouest a été, pendant trois ans, d'aider les États à édifier des régimes d'asile justes et efficaces. Cela a été réalisé non seulement par la mise en œuvre de lois ou d'autres cadres normatifs visant à satisfaire les critères requis au titre de l'élargissement

de l'Union ou de la libéralisation des régimes de visas, mais également dans la pratique. Cet objectif restera prioritaire en 2017 et au cours des années suivantes. Les déplacements massifs de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants observés en 2015 ont révélé des faiblesses et des lacunes importantes dans la capacité des États touchés à gérer les procédures de base. Les États des Balkans de l'Ouest étaient concentrés sur un seul objectif : faciliter le passage rapide de ces populations dans les pays voisins. Les quelques demandeurs d'asile restés dans ces pays font chaque jour l'expérience de l'inefficacité des régimes d'asile. À défaut d'un soutien renouvelé et déterminé de certains acteurs clés de l'UE, le HCR et ses partenaires ne parviendront pas à convaincre ces États de prendre au sérieux leurs obligations de création de régimes d'asile, et la région restera un lieu de passage, où les passeurs et les trafiquants verront leurs affaires prospérer.

## Garantir des solutions durables

Le HCR continuera à promouvoir des modalités d'admission prévisibles en Europe. En août 2016, 25 pays européens avaient offert plus de 110 200 places de réinstallation et d'autres formes d'admission pour les réfugiés syriens, sur un total de 221 800 places promises à travers le monde (la réinstallation et les autres formes d'admission proposées aux réfugiés syriens sont décrites plus en détail sur <http://www.unhcr.org/573dc82d4.html>). Les négociations en vue de l'adoption de procédures harmonisées pour le « Programme d'admission humanitaire volontaire », destiné aux personnes déplacées par le conflit en Syrie et actuellement accueillies en Turquie, se poursuivent. La Commission européenne a lancé un Plan d'action sur l'intégration des ressortissants de pays

tiers, qui pourrait servir de point de départ à une meilleure intégration des personnes relevant de la compétence du HCR.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'être réinstallées à travers le monde, il est urgent d'augmenter le nombre de places de réinstallation et les autres formes d'admission en Europe. Bien que le Conseil de l'Union européenne ait adopté des « Conclusions sur la réinstallation » au profit de plus de 22 500 individus en juillet 2015, la Déclaration Union européenne-Turquie a incité certains pays à allouer initialement leurs quotas aux Syriens accueillis en Turquie. La mise en œuvre du plan de relocalisation a été décevante avec, en octobre 2016, seulement 4 pour cent des 160 000 places mises à disposition attribuées à des personnes en provenance de Grèce et d'Italie.

Le HCR continuera donc de promouvoir la mise en place de modalités d'admission en Europe qui soient prévisibles, crédibles et qui tiennent compte des besoins de toutes les populations de réfugiés. L'organisation cherchera à coopérer avec la société civile et le secteur privé, dont les entreprises, pour étudier les moyens de faciliter l'intégration.

Le Haut Commissariat soutiendra les dispositifs visant à renforcer le regroupement familial, qui facilite l'intégration et offre aux femmes et aux enfants la possibilité d'accéder sans risque à la protection en Europe. Il continuera d'appeler les États membres à élargir l'admissibilité au regroupement familial au-delà des conjoints et des enfants mineurs célibataires, et plaidera pour que les réfugiés et les bénéficiaires d'autres formes de protection (comme la protection subsidiaire) jouissent des mêmes droits en matière de regroupement familial.

En Europe du Sud-Est, le HCR poursuivra ses efforts pour se désengager de

manière responsable de l'aide directe aux personnes déplacées par les guerres des années 1990 dans les Balkans. Le HCR aide les gouvernements de la région à assumer, après 2017, la responsabilité pleine et entière de la recherche de solutions durables pour les personnes qui en ont besoin et continuera de s'engager stratégiquement dans les politiques au niveau régional et national. Il s'efforcera de mobiliser des acteurs de développement et des donateurs potentiels et de les impliquer dans les situations où les gouvernements et les institutions pourraient avoir besoin d'aide après 2017.

## Prévenir et résoudre les situations d'apatridie

Etant donné que, selon les estimations, environ 600 000 apatrides vivent en Europe et qu'un nombre modeste mais croissant de demandeurs d'asile sont apatrides, le HCR poursuivra ses efforts pour éliminer l'apatridie dans le droit fil de la campagne *#IBelong* (voir le chapitre *Sauvegarde des droits fondamentaux*). Le HCR aidera également un nombre croissant de gouvernements européens à mettre en place des procédures pour identifier et protéger correctement les apatrides, ou à renforcer les procédures existantes, en offrant un appui technique et en encourageant la diffusion des bonnes pratiques. Les activités de sensibilisation et de coopération en cours avec les gouvernements, les autorités locales, la société civile et les collectivités touchées en Europe du Sud-Est ont contribué à une réduction progressive du nombre de personnes risquant de devenir apatrides et à une meilleure connaissance des obstacles existants, notamment au niveau de l'état civil.

Le HCR continuera de soutenir les initiatives lancées par le Réseau européen sur

l'apatridie dans l'ensemble du continent, notamment son action de défense des apatrides placés en détention et sa campagne sur les enfants apatrides, en se concentrant sur les lacunes qui subsistent dans le droit et dans la pratique pour lutter efficacement contre l'apatridie des enfants. Tirant parti des toutes premières conclusions du Conseil de l'UE sur l'apatridie, adoptées en décembre 2015, le HCR continuera d'appeler l'UE à se mobiliser contre l'apatridie, en particulier au travers du Réseau européen des migrations.

## Renforcer les relations extérieures du HCR et mobiliser l'aide en faveur des personnes relevant de sa compétence et de son action dans le monde

Un élément central de la réponse du HCR à la situation d'urgence en Méditerranée est le renforcement des partenariats avec toute une série d'acteurs, dont les gouvernements, les institutions régionales, les organismes onusiens, les représentants de la société civile et les ONG. Le Haut Commissariat, en coopération avec ses partenaires et les États touchés, mène une action de sensibilisation à la situation des personnes qui arrivent en Europe et qui ont besoin d'une protection internationale, en particulier des personnes ayant des vulnérabilités spécifiques. Dans ce cadre, il convient de multiplier les appels en faveur d'une intervention coordonnée et globale en Europe pour faire face à la situation et de souligner la nécessité impérieuse d'une stratégie fondée sur la solidarité et le partage des responsabilités.

## CONTRAINTES

En dépit de la diversité des traditions politiques et des différences qui distinguent

les régimes d'asile des pays européens, le HCR s'inquiète de la tonalité xénophobe que prend le débat public dans plusieurs pays de la région et qui a contribué à rendre l'environnement opérationnel plus difficile. Les États membres de l'Union européenne n'ont pas témoigné d'une solidarité et d'une volonté de partage des responsabilités suffisantes, en accord avec leurs obligations internationales, et le régime d'asile européen commun n'a pas permis de faire face efficacement à l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants aux frontières méridionales de l'Europe.

La réponse de nombreux pays n'est pas proportionnée à la gravité de la situation, les mécanismes destinés à soutenir les pays d'accueil qui se trouvent en première ligne tardant à se mettre en place et plusieurs États prenant des mesures de plus en plus restrictives, y compris en matière de regroupement familial. Le HCR est particulièrement inquiet de constater que certains pays d'Europe de l'Est avancent des préoccupations relatives à la sécurité nationale pour rejeter des demandes d'asile et limiter l'accès au territoire et aux procédures d'asile, que le fonctionnement des régimes d'asile est entravé par des priorités et des sensibilités politiques et que les possibilités d'intégration demeurent limitées.

Parmi les autres contraintes rencontrées dans la région, il faut mentionner, pour n'en citer que quelques-unes, les restrictions d'accès à l'asile, le recours croissant au statut humanitaire accordé de préférence au statut de réfugié, des pratiques de gestion des frontières peu soucieuses des besoins de protection et la détention de demandeurs d'asile, y compris d'enfants.

En dépit des améliorations observées en Ukraine, les limites à la liberté de circulation et les restrictions d'accès continueront d'entraver l'action des organisations humanitaires. ■



## Informations financières

Le budget initial de l'année 2016, approuvé par le Comité exécutif en octobre 2015, s'élevait à 516,9 millions de dollars; au 30 juin 2016, il avait atteint 875,2 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 358,3 millions, ou 69 pour cent. Cette somme inclut le budget supplémentaire de 344 millions constitué pour répondre aux besoins imprévus suscités par la crise en Europe et des transferts internes concernant des activités à frais partagés, d'un montant de 14,3 millions.

Le budget 2017 est chiffré à 891,7 millions de dollars, un total en hausse de 16,4 millions, ou 2 pour cent, par rapport au budget actuel de 2016. Au niveau sous-régional, le budget planifié pour l'Europe de l'Est en 2017 s'élève à 496 millions de dollars, soit une progression de 77,8 millions, ou 19 pour cent, par rapport à l'actuel budget 2016. L'Europe de l'Ouest est la région dont le budget a le

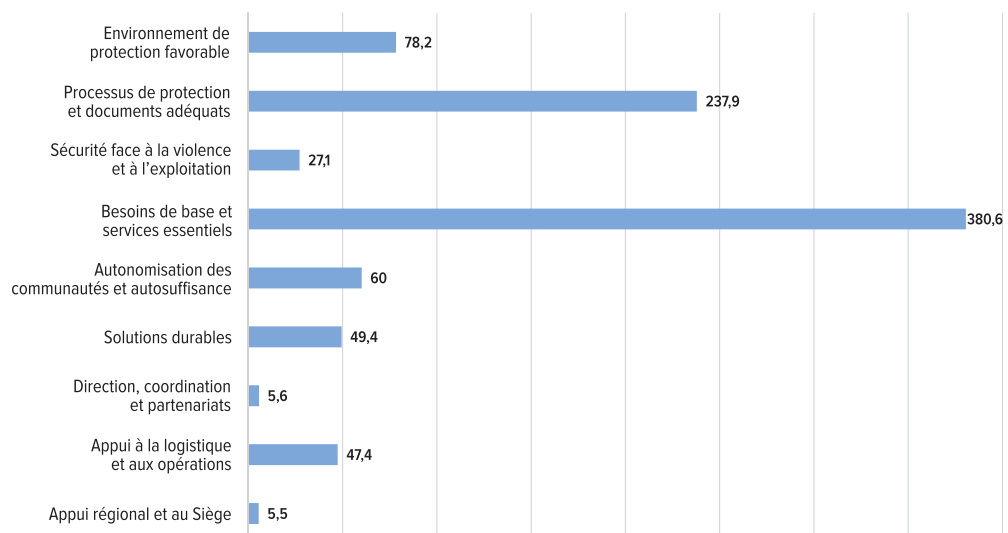
plus fortement augmenté depuis 2011, passant de 80,3 millions de dollars au niveau actuel, en raison de l'impact des crises en Syrie, en Iraq et en Ukraine. Le budget de l'Europe du Sud-Est s'élève à 60,9 millions de dollars. Du fait des derniers développements survenus dans la région et d'une réduction du nombre d'arrivants depuis mars 2016, les besoins financiers estimatifs pour 2017 sont en baisse de 8 millions de dollars, soit près de 12 pour cent, par rapport à 2016. La réduction progressive de l'engagement du HCR auprès des populations réfugiées en situation de déplacement prolongé dans l'ouest des Balkans se poursuivra.

Les besoins financiers pour l'Europe du Nord, de l'Ouest, du Centre et du Sud en 2017 sont chiffrés à 334,8 millions de dollars, la part allouée à la Grèce étant de 73 pour cent (245,9 millions). Par rapport à l'actuel budget 2016, le budget estimatif de la sous-région Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud en 2017 a été réduit de 14 pour cent. En raison de l'ampleur et

de la complexité de l'afflux, l'opération du HCR en Grèce, qui relevait précédemment du Bureau régional de Rome, a commencé à être gérée indépendamment.

L'évolution de la situation restant difficile à prévoir, le HCR s'est efforcé de maintenir le budget 2017 à un niveau minimal, tout en tenant compte des besoins financiers actuels de son opération en Grèce. En 2017, les objectifs qui bénéficieront des dotations budgétaires les plus élevées seront la fourniture d'articles essentiels et ménagers en quantité suffisante (250,4 millions de dollars), l'amélioration continue des conditions d'accueil (175,6 millions) et l'aménagement d'abris convenables et d'infrastructures adaptées (56,2 millions). Un financement insuffisant aurait un impact négatif sur ces objectifs, qui ne visent pas seulement à offrir une aide mais qui s'inscrivent également dans les efforts d'intégration menés par le HCR et ses partenaires dans les pays touchés.

## Budget pour l'Europe en 2017 par groupe de droits fondamentaux | en millions d'USD



## BUDGETS POUR L'EUROPE | USD

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
<b>EUROPE DE L'EST</b>						
Bélarus	2 358 913	1 298 975	42 265	0	0	1 341 240
Géorgie – Bureau régional <sup>1</sup>	22 083 342	11 516 345	791 212	0	4 320 429	16 627 987
Fédération de Russie	5 524 867	5 227 423	556 359	0	0	5 783 781
Turquie	345 923 226	434 601 089	2 790	0	0	434 603 879
Ukraine – Bureau régional	42 340 424	6 757 353	664 641	0	30 231 018	37 653 012
<b>Sous-total</b>	<b>418 230 773</b>	<b>459 401 185</b>	<b>2 057 267</b>	<b>0</b>	<b>34 551 447</b>	<b>496 009 900</b>
<b>EUROPE DU SUD-EST</b>						
Bosnie-Herzégovine – Bureau régional <sup>2</sup>	68 854 689	35 978 782	3 291 115	3 787 869	17 820 348	60 878 115
<b>Sous-total</b>	<b>68 854 689</b>	<b>35 978 782</b>	<b>3 291 115</b>	<b>3 787 869</b>	<b>17 820 348</b>	<b>60 878 115</b>
<b>EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD</b>						
Belgique – Bureau régional <sup>3</sup>	18 913 501	16 811 110	858 969	0	0	17 670 079
Grèce	286 762 611	245 838 409	27 856	0	0	245 866 265
Hongrie – Bureau régional <sup>4</sup>	19 989 143	16 373 410	562 645	772 510	0	17 708 565
Italie – Bureau régional <sup>5</sup>	18 217 228	20 043 039	215 021	0	0	20 258 060
Suède – Bureau régional <sup>6</sup>	5 031 627	3 918 624	650 851	0	0	4 569 475
Activités régionales	39 242 935	28 274 389	428 504	0	0	28 702 893
<b>Sous-total</b>	<b>388 157 044</b>	<b>331 258 980</b>	<b>2 743 846</b>	<b>772 510</b>	<b>0</b>	<b>334 775 337</b>
<b>Total</b>	<b>875 242 505</b>	<b>826 638 948</b>	<b>8 092 228</b>	<b>4 560 380</b>	<b>52 371 795</b>	<b>891 663 351</b>

<sup>1</sup> À partir de 2016, l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont rattachés au Bureau Régional en Géorgie

<sup>2</sup> À partir de 2015, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et le Kosovo (S/RES/1244 (1999)) et le Monténégro sont rattachés au Bureau régional en Bosnie-Herzégovine.

<sup>3</sup> Inclut les activités en Autriche, France, Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

<sup>4</sup> Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

<sup>5</sup> Inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce, à Malte et en Espagne.

<sup>6</sup> Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.

## Budgets pour l'Europe 2008-2017 | en millions d'USD

